

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°830 DU 11 JUIN 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 104^e numéro de l'année 2013

26 pages

Distribué à 15 100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«C'est l'efficacité de la parole qui est à l'origine de toute transformation ,de toute génération , de toute conception».

Bernard B. Dadié

2013

L'ANNÉE

SÉNÉGAL

L' OECS

DEMANDE

RÉPARATION

POUR L'ESCLAVAGE ET LE

GÉNOCIDE DES AMÉRINDIENS

1

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

LE SOMMAIRE

A LA UNE page 3

Les états caraïbes de l'OECS vont demander réparation pour les crimes coloniaux

AFFAIRES NATIONALES page 3

La fin des amortisseurs sociaux français
Les tares du système éducatif français
La médiocrité de la gouvernance française

AFFAIRES MONDIALES page 9

Le 8 juin journée internationale des océans
IRAN :Le portrait des candidats à la présidentielle
La Chine a lancé un nouveau vaisseau spatial
La CELAC présente un projet sur le droit à la paix

MARCHES FINANCIERS MONDIAUX page 15

Situation des marchés financiers dans le monde

MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT page 18

Le licenciement économique mal motivé

TABLEAU DE BORD DE LA GUADELOUPE page 22

À LA UNE

RÉPARATIONS

Lors de leur cinquante-septième assemblée réunie à Antigua Barbuda entre le 2 et 4 juin 2013 , les chefs de gouvernement ont convenu que l'OECS devraient soulever la question des réparations au cours des prochains réunions des chefs de gouvernement de la CARICOM et également convenu de proposer la mise en place à l'échelle des Caraïbes un Comité sur les réparations pour aborder la question du génocide indigène et de l'esclavage.

Les membres de l'OECS sont les suivants: Anguilla (membre associé) ; Antigua-et-Barbuda ; Îles Vierges britanniques (membre associé) ; Commonwealth de la Dominique ; Grenade ; Montserrat (membre associé) ; Sainte-Lucie ; Saint-Christophe (St. Kitts) et Nevis ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

« La Cinquante-Septième Assemblée de l'Autorité OECS a été convoquée à Sandals Grande Antigua Hôtel le 2 Juin - 4, 2013 sous la présidence de l'Honorable Baldwin Spencer, Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda. À l'exception des îles Vierges britanniques, tous les États membres étaient présents et la représentation des chefs de gouvernement comprenait le Commonwealth de la Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Étaient également présents le ministre en chef adjoint de Anguilla, le gouverneur de la Banque centrale des Caraïbes orientales (BCCO) et le Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes. La réunion a porté sur: La Stratégie de développement OECS ; le rôle du secteur privé pour soutenir la croissance et de l'Agenda de développement de l'OECS ; Mise à

jour sur l'Union économique de l'OECS ; Le Conseil Affaires économiques ; L'Assemblée OECS et son développement ; Les océans et la gouvernance ; Le Programme de travail et budget de l'OECS ; le financement durable de l'OECS ; l'OECS adhésion au Centre consultatif sur la législation de l'OMC ; La Cour suprême des Caraïbes orientales.



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA FIN DES AMORTISSEURS SOCIAUX FRANÇAIS EN GUADELOUPE ?

L'ampleur des transferts sociaux en France et en Guadeloupe a permis de faire accepter aux guadeloupéens le système colonial départemental . Ils ont ainsi permis de verser à la plupart des ménages, une rémunération qui leur a permis de faire face avec plus ou moins de succès aux difficultés de la vie . Il n'y a qu'en 2012, sous l'effet du cumul des hausses d'impôt des dernières années, que le pouvoir d'achat des ménages a brutalement reculé . Transferts en nature compris, les transferts sociaux atteignent près de 48% de l'ensemble des revenus bruts des ménages en 2012, un niveau sans précédent, et 3 points de plus qu'avant la crise. Grâce à ces transferts, la consommation des ménages, élément central du modèle économique français, a plus ou moins résisté. Mais on arrive au bout de ce système, qui craque de toutes parts. L'assurance chômage en est un exemple, avec près de 19 milliards d'euros de déficits accumulés à fin 2013. S'agissant des minima sociaux comme le RSA, ils ne cessent de diminuer . Ce système social représente 32 % du PIB. Il ne peut pas résister aux effets conjugués du vieillissement de la population , d'une croissance au mieux modeste et de l'impécuniosité de l'état français dont l'endettement est

considérable. Les emplois d'avenir sont des mesures de simple colmatage, comme le furent les emplois jeunes, d'autant qu'ils sont pour l'instant réservés au secteur non-marchand. Ils ne favoriseront donc qu'à la marge l'insertion durable des bénéficiaires dans l'emploi. Leur montée en puissance décevante s'explique par la fragilisation des employeurs publics ou associatifs du fait de la crise. Malgré les aides de l'état, ceux-ci sont réticents à déployer des moyens, même limités, pour des emplois dont ils ne voient pas toujours l'utilité.v

Il faut repenser le rôle des amortisseurs sociaux en Guadeloupe , qui ne peuvent plus se contenter d'être de simples palliatifs. Les amortisseurs sociaux sont souvent passifs, car centrés sur les revenus de remplacement en l'absence d'emploi. Il faut qu'ils soient plus actifs pour qu'ils participent à la création de richesses. La formation professionnelle est certes un passage obligé . Mais là aussi, attention aux faux espoirs : c'est d'abord parce que pourront se développer les activités nouvelles qui doivent se substituer à celles qui disparaissent que le système sera dynamique et créera son propre besoin de formation, auquel l'appareil de formation répondra pour peu qu'il soit suffisamment réactif. Autrement dit, et surtout dans un pays où le capital humain est déjà de bon niveau, ce n'est pas la formation qui entraîne l'activité, mais plutôt l'inverse.

LES TARES DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

Le système d'éducation a été créé en France par l'état et non par le secteur privé comme aux USA, pour sélectionner les bons serviteurs de ce même état. Le but essentiel du processus de sélection est donc de trier les gens en fonction de leur total manque d'originalité et de leur capacité à apprendre et à répéter des enseignements dont personne en dehors d'eux ne peut comprendre l'intérêt. Voilà qui est absolument nécessaire quand l'on veut choisir des gens sans originalité qui devront suivre des

règles établies en dehors d'eux, sans poser de questions.

Pour arriver à ce résultat, la France a donc toujours suivie deux principes de base dans la sélection de son élite ADMINISTRATIVE.

1. Premier principe: Ceux qui sont le plus à même d'apprendre « par cœur » des choses inintéressantes seront sélectionnés, ce qui est logique. En conclure que ce sont les plus intelligents ne l'est pas. Voilà un « non sequitur » d'anthologie : Un non sequitur se produit lorsque la première partie d'une phrase se termine par « donc » et qu'il n'y a pas de lien logique avec la deuxième partie de la même phrase. Un bon exemple serait: « Il a plu hier donc il va faire beau aujourd'hui ». Le non sequitur de base en France est : Je suis sorti premier de l'ENA, donc je suis plus intelligent que vous qui n'avez pas fait d'études », ce qui est loin d'être certain. Les rapports entre l'intelligence et les études sont loin d'être simples...

2. Ces « élites » aussi soigneusement sélectionnées, seraient les plus à même de « prendre des décisions ». En termes simples, les personnes qui ont passé les meilleurs diplômes seraient les plus capables de prendre les meilleures décisions... euh... En fait, c'est exactement le contraire : leur mode de sélection a été choisi justement pour favoriser l'émergence d'élites administratives (et non pas entrepreneuriales), à l'esprit complètement routinier et donc complètement incapables de prendre la moindre décision, en particulier si la solution se trouve en dehors de la boîte à outils qu'on leur a demandé de mémoriser.

Monsieur Giscard d'Estaing, le plus diplômé des Présidents français a passé sa vie à acheter au plus haut et à vendre au plus bas, à stimuler quand il fallait freiner, à freiner quand il fallait stimuler, à tout réglementer (contrôle des changes. contrôle des prix, contrôle du Crédit, politique industrielle etc.), et le

6

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

Libéralisme en France ne s'est jamais remis de sa posture de 'Liberal Avancé » tandis que monsieur Bérégovoy, petit syndicaliste de l'EDF a pris beaucoup de bonnes décisions, ce qui l'a amené à se suicider de deux balles dans la tête , qui lui ont été tirées à bout portant . Cette deuxième proposition est donc encore plus fausse que la précédente. Les gens soit disant intelligents parce qu'ils ont passé les bons diplômes sont plus que tout autre enclins à ne pas changer d'avis lorsqu'ils prennent une décision désastreuse et à s'y tenir coûte que coûte, le raisonnement de base étant toujours le même : Je ne peux pas avoir fait une erreur puisque j'étais le premier de la classe. En fait, le dirigeant de qualité se reconnaît à un critère et à un seul : non pas sa capacité à prendre une décision mais son habilité à changer de cap quand il se rend compte qu'il s'est trompé...

Et donc, le problème en France et en Guadeloupe qui en est une pale copie est tout simple : ceux qui cherchent avant tout à se bâtir des rentes ont pris le contrôle de l'état Français, cela date de 1974 et ce contrôle n'a cessé de se renforcer depuis. Pour la première fois dans l'Histoire de France, pas un membre du gouvernement actuel n'a exercé la moindre activité dans le secteur privé et donc n'a JAMAIS pris le moindre risque. Les Rentiers sont au Pouvoir..On en voit le résultat tous les jours. Et donc il n'y a plus d'état qui représenterait l'intérêt général, mais juste une instrument de contrainte pour dépouiller le secteur privé « légalement » au profit de petits intérêts sectoriels ou syndicaux représentés par nos « nouveaux » rentiers.

Le rôle du chef de l'état en France n'est plus d'être que le représentant de ces lobbys, son seul rôle, est en fait d'essayer d'équilibrer le poids des différentes factions qui l'ont amené au pouvoir pour répartir les prébendes au mieux de l'intérêt de ces supporters.

Ce n'est donc pas avec un tel système que la Guadeloupe va se développer .

LA GRÈVE DES GÉRANTS DE STATION SERVICE EST UN NOUVEAU SIGNE DE LA MÉDIOCRITÉ DE LA GOUVERNANCE FRANÇAISE

La médiocrité de l'administration de la Guadeloupe exercée par la France à sa guise malgré les dispositions de la charte des Nations unies qui exige que c'est le peuple du territoire non autonome qui en dernier ressort doit prendre les décisions publiques s'illustre à nouveau dans le domaine des carburants. Le ministre des colonies du gouvernement socialiste français décide d'une manière péremptoire de modifier l'état des lieux sans consulter les guadeloupéens : « Nous ne pouvons pas faire supporter aux consommateurs cette augmentation quand nous ignorons les comptabilités, les marges de chaque segment, de chaque partenaire » a déclaré Victorin Lurel. Et d'ajouter : « Il faut une régulation fiable des prix d'importation du brut et des carburants raffinés, un contrôle plus strict de la rentabilité des activités en monopole (raffinage et stockage), la clarification du partage de la marge de détail entre les gérants de stations service et les propriétaires ». Des mots encore des mots quand on sait que le groupe total est une entreprise quasi nationalisée. L'intersyndicale des gérants de stations service a réaffirmé son opposition au projet de décret de libéralisation du prix de l'essence. Elle annonce la fermeture des points de vente de carburants à partir de jeudi. Les gérants réclament l'abandon du projet de décret sur la fixation des prix à la pompe dans les départements d'outremer. Et le maintien du système des prix administrés et le modèle social avec des pompistes. La dernière réunion avec le Ministre des colonies s'était soldée par un échec : le gouvernement de l'état français refuse de leur accorder leur marge de 1,5 centimes d'euros par litre. Leur détermination à faire reculer le gouvernement n'a pas faibli : pas question de laisser s'appliquer en l'état le nouveau décret. Les stations-

service du département resteront donc fermées à partir de jeudi.

En raison de la médiocrité d'une gouvernance dont la décision dans la forme comme dans le fond est absolument contestable , notre pays va subir de nouveaux bouleversements qui vont renforcer la baisse du PIB et accentuer le chômage. Il faut saisir les tribunaux pour faire condamner la responsabilité de l'état français.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LE 8 JUIN S'EST DEROULEE LA JOURNÉE MONDIALE DES OCÉANS

Lors d'une conférence de presse tenue lundi 10 juin au Siège de l'ONU à New York, il a été constaté que « les océans occupent presque les trois quarts de la planète et ont un impact sur tout le monde ». Cette conférence avait pour but d'attirer l'attention de la communauté internationale à la Journée mondiale des océans 2013, placée sous le thème « les océans et les peuples ». En effet, les océans constituent un élément essentiel de la planète, selon l'ONU. Ils rendent la Terre habitable pour les êtres humains en fournissant et régulant le climat, la météo, et apportant de nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et économiques. Les océans sont le poumon de notre planète, produisant la moitié de l'oxygène dans l'atmosphère. Ils sont également une

9

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

source de nourriture importante, dont les produits sont la principale source de protéines pour au moins une personne sur quatre. Malgré tout ces bienfaits seul 1% des océans est protégé aujourd'hui. La conférence de presse a été suivie d'une table ronde avec des anthropologues du Musée américain d'histoire naturelle, également tenue au Siège de l'ONU pour élucider la thématique « Les océans et les peuples ». Les experts ont évoqué le sort des peuples des îles du Pacifique qui constituent désormais les premiers migrants du changement climatique suite à la montée du niveau des océans. Il ont aussi analysé des liens et rapports tissés par les divers peuples partageant l'océan Indien, dont les jeux de société. Dans son message à l'occasion de la Journée, le Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré que pour tirer pleinement parti des océans, « nous devons inverser la tendance et enrayer la dégradation du milieu marin causée par la pollution, la surpêche et l'acidification ». Ban Ki-moon a également invité les Etats Membres de l'ONU à adhérer à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. A noter que la 23eme réunion des Etats partis à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a également entamé ses travaux lundi 10 juin au Siège de l'ONU à New York.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LA CELAC PRESENTE UN PROJET SUR LE DROIT À LA PAIX

Les représentants de la Communauté des États Latino-américains et Caribéens, la CELAC, ont présenté à Genève un projet de résolution sur le droit à la paix lors de la 23^e session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme. Le délégué cubain Yusnier Romero, a expliqué au nom de l'organisation que l'objectif est de

donner à la paix sa juste place, comme la condition fondamentale pour la jouissance de tous les droits de l'homme , en particulier celui à la vie. L'initiative cherche à rénover le groupe de travail intergouvernemental établi en 2012 avec le mandat de négocier une déclaration de l'Organisation des Nations Unies en la matière. La note de la mission cubaine signale que « dans un monde où des puissances promeuvent des guerres et des interventions dans plusieurs régions , la codification du droit à la paix est devenue indispensable ». Ceci est le premier projet de résolution présenté auprès du Conseil des Droits de l'Homme par la CELAC, un bloc d'intégration fondé en décembre 2011 qui regroupe 33 nations indépendantes de l'Amérique Latine et de la Caraïbe. Il est actuellement présidé par Cuba. Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères de la Bolivie, de l'Équateur et du Venezuela ont signalé que le rapport de la Commission Internationale des Droits de l'Homme (CIDH) de 2012 sur le thème, était une étude basée sur des informations fausses qui discréditent les pays de la région. Le ministre des Affaires étrangères de la Bolivie, David Choquehuanca, a souligné que l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique condamne énergiquement ces informations. Pour sa part le ministre vénézuélien, Elias Jaua, a déclaré : « Notre position sur ce système est que son fonctionnement ne sert pas à nos peuples, car ce qui compte pour lui c'est la défense des grands médias et des groupes politiques avec lesquels il a eu historiquement des relations ».

CHINE

LA CHINE LANCE UN NOUVEAU VAISSEAU SPATIAL

La Chine a lancé le 11 juin dans l'après-midi à 17:38 son cinquième vaisseau spatial habité Shenzhou-10, avec à son bord trois astronautes : Nie Haisheng, Zhang Xiaoguang et Wang Yaping. Le Shenzhou-10 mènera une mission axée sur l'application. Shenzhou-10, transporté par une fusée porteuse

11

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

Longue Marche-2F, a décollé mardi à 17h38 depuis le Centre de lancement de satellites de Jiuquan, au Gansu, dans le nord-ouest de la Chine, avant d'entrer en orbite. Le président chinois Xi Jinping est arrivé mardi au centre de lancement du vaisseau spatial habité Shenzhou-10 à Jiuquan, dans le nord-ouest de la Chine, pour observer la mission. M. Xi a rendu visite mardi après-midi aux astronautes Nie Haisheng, Zhang Xiaoguang et Wang Yaping, qui entameront leur voyage dans l'espace à 17h38.

IRAN

PORTRAIT DES CANDIDATS

Le 14 juin, les Iraniens vont se rendre aux urnes après huit années de présidence de Mahmoud Ahmadinejad. Fin mai, le ministère iranien de l'Intérieur a publié la liste des candidats en lice, quatre conservateurs et deux modérés.

Le candidat réformateur:

Hassan Rouhani

Hassan Rohani, secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale d'Iran pendant les présidences de Rafsandjani et Khatami et ex-négociateur sur le dossier nucléaire iranien avec les six médiateurs internationaux (1989-2005). Il est diplômé de l'université de Téhéran et de l'université calédonienne de Glasgow – l'une des plus grandes d'Ecosse. Il a également occupé le poste de vice-président du parlement iranien (1992-2000).

Ali Akbar Velayati

Ali Akbar Velayati, conseiller diplomatique du guide suprême d'Iran Ali Khamenei et ex-ministre des Affaires étrangères (1981-1997). En 2005, il avait fait part de sa volonté de se présenter à l'élection présidentielle mais avait finalement renoncé. Il est

diplômé de l'université de Téhéran et de l'université Johns-Hopkins aux Etats-Unis - ès sciences médicales.

Mohammad Bagher Ghalibaf

Mohammad Bagher Ghalibaf, ancien chef des forces de sécurité de l'Etat, actuellement maire de Téhéran. Pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988) il a servi dans le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI). Avant d'être nommé chef des forces de sécurité il a occupé divers fonctions dans les forces armées iraniennes, y compris le CGRI. En 2005 il participe à l'élection présidentielle mais s'incline face au président sortant Mahmoud Ahmadinejad. En septembre de la même année, Ghalibaf est élu par le Conseil municipal de Téhéran au poste de maire, remplaçant Ahmadinejad qui occupait précédemment ce poste.

Mohsen Rezaii

Mohsen Rezaii, politicien et ex-chef (1981-1997) du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) – unité d'élite des forces armées iraniennes. En 2006 les autorités argentines ont saisi Interpol pour lancer un mandat de recherche international contre Rezaii, ainsi que six autres citoyens iraniens et un citoyen libanais, soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat commis contre le centre communautaire juif de Buenos Aires en juillet 1994. L'explosion avait fait 85 morts et plus de 200 blessés. Rezaii est recherché par Interpol depuis novembre 2007 mais nie toutes les accusations.

Saïd Jalili

Saïd Jalili, secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale, occupe ce poste depuis octobre 2007. Il a également été vice-ministre des Affaires étrangères chargé de l'Europe et des Etats-Unis (2005-2007). Jalili est le négociateur actuel en charge du

dossier nucléaire iranien face aux six médiateurs internationaux.

Seied Mohammad Gharazi

Seyed Mohammad Gharazi, ex-ministre du Pétrole (1981-1985) et ex-ministre de la Poste et des Télécommunications (1985-1997). Il se positionne actuellement en tant que candidat indépendant, c'est-à-dire qu'il ne représente les intérêts ni des conservateurs ni des réformateurs. Il a servi dans le Corps des gardiens de la Révolution islamique.

PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AFRIQUE

JOANNESBURG : L'indice JSE:SJ a reculé de 205.00 points , 2.65%, pour clôturer à 7,545.00 ZAr

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : L'indice JSE All composite a avancé de 366,94 points (0,41%) pour clôturer à 89,878.95.

TRINIDAD : L'indice composite a reculé de 1,35 points (0,12%) pour clôturer à 1,125.28.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a reculé de 3,01 % pour clôturer à 49.769.

MEXIQUE: L'index IPC a reculé de 831.12 points , 2.04% , pour clôturer à 39,890.24.

Les Bourses asiatiques cèdent du terrain ce mardi matin, dans le sillage des hésitations hier soir à New York et en l'absence de mesures nouvelles de la part de la Banque du Japon (BoJ)... A Tokyo, l'indice Nikkei cède 1,45% peu avant la fin de la séance, après avoir flambé de près de 5% hier, tandis que Hong Kong perd 0,8%, Taiwan recule de 0,5%, Séoul lâche 0,6%, Singapour redonne 0,7% et Bombay (indice BSE Sensex) baisse de 1%. Seule la Bourse de Sydney, fermée hier, regagne 0,38%, tandis que les Bourses de Chine continentale (Shanghai et Shenzhen) restent fermées ce mardi pour un deuxième jour férié. Les investisseurs sont préoccupés par le ralentissement économique en Chine, confirmé ce week-end par une série de statistiques (commerce extérieur, inflation, production industrielle), par la possible réduction de "QE3" par la Fed et par les doutes sur la capacité du Japon à redresser durablement son économie... Hier, les marchés japonais avaient malgré tout salué la révision en hausse du PIB du 1er trimestre (+4,1% en rythme annuel contre +3,5% initialement), mais ce matin, ils ont été plutôt déçus que la BoJ ne prenne aucune décision de nature à calmer la récente volatilité des marchés (rechute de 13% du Nikkei depuis le 22 mai, remontée du yen et hausse des taux...). La banque centrale a ainsi maintenu son principal taux directeur proche de zéro, à 0,1%, et n'a annoncé aucune mesure nouvelle de rachat d'actifs, tout en relevant ses perspectives économiques. La BoJ a ainsi estimé que "l'économie japonaise s'améliore" et que "la conjoncture étrangère se dirige peu à peu vers une amélioration". Cet immobilisme a néanmoins entraîné ce matin un rebond du yen, qui est remonté à 98,19 Y/\$ (+0,6%) et une tension sur les taux des obligations d'état, les taux à 10 ans grimpant de 4,5 points de base à 0,88% en séance. Parmi les autres monnaies asiatiques en vue, la roupie indienne est tombée à Bombay son plus bas niveau historique face au dollar, à 58,667 R/\$, en recul de 1%, après avoir déjà chuté hier de 1,8%. Depuis le début de l'année, de nombreuses monnaies asiatiques, dont le dollar australien, le baht thaïlandais et le peso philippin ont cédé entre 4% et 5% face au dollar, affectée par les craintes sur la croissance chinoise et par les spéculations sur un retrait progressif des achats d'actifs de la Réserve fédérale américaine.

ÉTATS UNIS

Wall Street suivait la tendance générale des marchés boursiers internationaux ce mardi, en fort déclin sur fond d'incertitude concernant la politique future des Banques centrales. La Banque du Japon a quelque peu déçu les investisseurs adeptes de monétisation de la dette, provoquant une rechute de 1,45% du Nikkei... Le DJIA reculait pour sa part de 0,76% en clôture à 15.122 pts, alors que le Nasdaq perdait 1,06% à 3.437 pts. Dans l'actualité économique outre-Atlantique, les stocks des grossistes américains pour le mois d'avril sont ressortis "en ligne" avec le consensus. Par ailleurs, les fusions et acquisitions restent en vedette aux États-Unis, avec une offre rehaussée sur Sprint Nextel et un projet de sortie de la cote sur le dossier Dole Food. Google vient par ailleurs de confirmer l'acquisition de Waze dans les technologies de cartographie !

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le rouge mardi, affectées par un mouvement généralisé de retrait des investisseurs, de plus en plus inquiets de voir les banques centrales internationales commencer à limiter leurs injections massives de liquidité. Ce brusque retrait a été déclenché par l'absence de toute nouvelle mesure à l'issue de la réunion de politique monétaire de la Banque du Japon pour freiner l'envolée de ses rendements obligataires, qui menace son plan de soutien à la croissance de 1.400 milliards de dollars. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 1,39% à 3.810,56 points. Le Footsie britannique a cédé 0,94% et le Dax allemand 1,03%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 reculait de 1,33%. L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 a perdu 1,15% à 1.178,57 points, son plus bas niveau de clôture depuis le 22 avril. Le marché grec a chuté de 4,67% au lendemain de l'échec de la privatisation de la compagnie gazière DEPA. Après ce revers, Athènes va demander à ses créanciers internationaux de revoir à la baisse ses objectifs en matière de privatisations en 2013.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar mardi, dans un marché peinant à trouver une direction, ballotté par les spéculations persistantes sur les aides de la Réserve fédérale américaine (Fed) et une audience en Allemagne sur des instruments de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,3265 dollar contre 1,3258 dollar lundi vers 21H00 GMT.

L'euro baissait face à la devise nippone, à 128,57 yens contre 130,89 yens lundi soir. Le dollar aussi reculait face à la monnaie japonaise, à 96,89 yens contre 98,71 yens la veille. La paire euro-dollar montre une certaine indécision dans ses mouvements après une semaine passée agitée. Vers 16H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 85,19 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,5575 dollar. La devise helvétique progressait face à l'euro, à 1,2316 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9282 franc pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.374,25 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 13H30 GMT à 1.366,19 dollars, son niveau le plus faible depuis le 23 mai - contre 1.383,25 dollars lundi soir. La devise chinoise a terminé à 6,1335 yuans pour un dollar contre 6,1332 yuans vendredi. Les marchés chinois sont restés fermés lundi en raison d'un jour férié dans le pays.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole poursuivaient leur chute mardi en fin d'échanges européens, plombés par la publication d'un rapport de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) mettant en évidence une demande toujours fragile face à une offre d'or noir en hausse. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet valait 102,55 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,40 dollar par rapport à la clôture de lundi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 85 cents à 94,92 dollars. "Les prix du pétrole ont dérapé après que l'Opep a signalé une hausse de sa production en mai tout en maintenant sa prévision de demande mondiale de brut pour 2013", expliquait Michael Hewson, analyste chez CMC Markets. Selon le rapport mensuel de l'Opep publié mardi, les douze États-membres du cartel ont produit 30,567 millions de barils par jour (mbj) en mai, contre 30,462 mbj en avril, dépassant leur plafond collectif fixé à 30 mbj. Face à cette augmentation de l'offre --venant principalement de l'Arabie saoudite et de l'Angola-- , la demande mondiale reste déprimée: l'Opep l'a revue en très légère baisse, à 89,65 mbj, contre une précédente estimation de 89,66 mbj.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE MAL MOTIVÉ

Certaines décisions de justice illustrent l'utilité d'un bon conseil juridique donné après diagnostic du dossier employeur, mais avant de décider de s'engager dans un contentieux très risqué initié par un salarié (qui, lui, avait un très bon dossier !). Démonstration avec cet arrêt de la Cour de cassation (16 mai 2013, n° 11-24166). Dans cette affaire, un salarié ayant plus de 12 ans d'ancienneté est licencié pour motif économique suite à l'absorption de son entreprise par une autre société. Il conteste son licenciement économique à la fois sur la réalité des difficultés économiques alléguées et sur les critères d'ordre des licenciements qui ont conduit à le choisir pour le licencier. L'employeur avait privilégié le critère des qualités professionnelles. Le salarié obtient une décision favorable de la Cour d'Appel qui est confirmée par la Cour de cassation. La Cour lui alloue 32.000 euros de dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse en considérant, après examen des documents comptables et relatifs à l'ordre des licenciements versés par l'employeur :

- 1) que les difficultés alléguées n'étaient pas de nature à justifier la suppression de l'emploi du salarié ;
- 2) que l'employeur n'établit pas par la communication d'éléments objectifs les qualités professionnelles inférieures du salarié.

Concernant les difficultés économiques :

L'entreprise fournit des résultats comptables incomplets, sans explications complémentaires alors même que la situation de fusion entre deux entités rendait de telles explications plus

qu'utiles. Elle n'indique pas l'impact spécifique de ces difficultés sur l'emploi du salarié.

Concernant les critères de choix des salariés à licencier (2 sur 96):

L'entreprise justifie son évaluation des qualités professionnelles du salarié uniquement par des attestations fournies par des collègues de travail, lesquelles sont contredites par d'autres attestations versées par le salarié. Elle ne verse aux débats aucune évaluation annuelle venant corroborer la note attribuée au salarié. Elle ne verse pas d'éléments de comparaison avec d'autres salariés. Elle ne produit pas de remarque ou observation écrite faite au salarié concernant son travail. Il s'agit typiquement d'un dossier où les éléments de preuve font défaut du côté de l'employeur.

Ce qui doit être retenu de cette affaire :

Des difficultés économiques peuvent ne pas être suffisamment importantes pour justifier le licenciement pour motif économique. Il appartient donc à l'employeur de déployer une démonstration économique, documents comptables détaillés à l'appui, pour faire ressortir la gravité des difficultés rencontrées et leur conséquence sur l'emploi du salarié. En l'espèce, l'employeur a été très négligent dans la production des documents qui auraient pu servir sa démonstration, alors justement que la situation économique était complexe et nécessitait des explications.

D'autre part, le licenciement économique d'un salarié repose sur la mise en œuvre de critères d'ordre des licenciements qui permettent de sélectionner - sans discriminer- le ou les salariés qui seront licenciés. Si l'employeur peut privilégier un des critères légaux, ici : les qualités professionnelles, il doit être en mesure de démontrer aux juges quels sont les éléments objectifs sur lesquels il a fait son choix. Il doit donc fournir son processus de tri qui inclut les faits ayant donné lieu à la note attribuée au

salarié licencié mais aussi le même processus appliqué aux autres salariés qui lui ont été comparés. Or, l'employeur dans cette affaire n'a transmis aucun élément objectif, s'appuyant sur des attestations fournies par des collègues de travail, ce qui paraît pour le moins un processus de notation singulier ! Les juges relèvent qu'il ne fournit aucune évaluation annuelle du salarié licencié et qu'il ne produit aucune remarque ou observation écrite sur la qualité du travail de ce dernier. L'objectivité du choix de l'employeur n'est pas démontrée alors qu'elle est essentielle à ce stade de la procédure de licenciement économique. C'est pourquoi la Cour de cassation rappelle qu'il incombe à l'employeur de retenir des critères d'ordre des licenciements qui reposent « sur des éléments objectifs ». A défaut, l'employeur voit remis en cause par les juges le choix qu'il a opéré : à la clé, une nécessaire condamnation pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et le versement au salarié de dommages-intérêts.

Dans cette affaire, l'employeur a multiplié les erreurs et négligences, aboutissant à un naufrage judiciaire en termes de condamnations lourdes et variées, toujours pour les mêmes raisons de non production des éléments probants qui auraient pu établir son bon droit.

1 - Il a cessé unilatéralement de verser une prime annuelle dont il n'a pu écarter les caractères de fixité et régularité avancés par le salarié, tout en ne produisant pas de preuve du fait que cette prime n'était pas uniforme à tous les salariés de l'entreprise. D'où condamnation à un rappel de 2.500 euros de prime.

2 - Il a maintenu ce salarié d'astreinte en soirée et week-end sans que la rémunération de celles-ci apparaisse sur les bulletins de paie et sans être en mesure de démontrer, comme il le soutenait, que ces astreintes avaient été prises en compte pour

déterminer le salaire -relativement élevé pour sa classification- du salarié. D'où condamnation à paiement de 20.000 euros d'heures supplémentaires.

3 - Il a été incapable de démontrer que le salaire convenu avec le salarié incluait une prime pour utilisation de l'anglais dans ses fonctions et aptitude à la traduction, telle que prévue par la convention collective applicable alors même qu'il reconnaissait que le salarié avait été recruté en considération de cette aptitude. D'où condamnation à paiement de 6.000 euros de prime.

4 - Enfin, il a indiqué avoir négocié avec le salarié ses heures d'astreintes et a reconnu que les horaires portés sur les fiches de paie ne correspondaient pas à la réalité du travail du salarié. La Cour d'Appel en a conclu, approuvée par la Cour de cassation, que l'employeur avait intentionnellement faussement déclaré les heures accomplies par le salarié et l'a condamné pour dissimulation d'emploi salarié (article L 8221-5 du Code du travail) à verser une indemnité de ce chef au salarié. D'où condamnation à paiement de plus de 8.500 euros d'indemnité pour travail dissimulé.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)

OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK: <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

YOUTUBE: [http:// www.youtube.com/user/paludore](http://www.youtube.com/user/paludore)

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ;

Agence de presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE

PEINTURE DE LA CARAÏBE



